

# La Rochelle

CAMPING-CARS ET  
VÉHICULES ASSIMILÉS

*Nous vous remercions de choisir  
La Rochelle comme ville-étape  
et vous invitons à découvrir notre cité !*

*Pour cela, des espaces spécifiques  
sont à votre disposition :  
profitez-en, respectez-les !*

La Rochelle, généreuse et belle

LA ROCHELLE  
Mairie de La Rochelle

## REGLES DU JEU

>> La Ville de La Rochelle souhaiterait **offrir un accueil de qualité** à l'ensemble de ses visiteurs. Pour le bien-être de tous, nous comptons avant tout sur **votre courtoisie et votre bon sens !**

>> En dehors des campings et du parc de stationnement Jean Moulin, **le stationnement autorisé ne peut excéder 48h.**

>> Vous êtes propriétaire d'un véhicule soumis aux règles de stationnement et de circulation régies par le code de la route et les arrêtés municipaux. **Petit rappel : le stationnement est interdit à l'intérieur et aux abords du centre-ville historique et du littoral.**

>> **Stationner n'est pas camper !** En effet, tout débordement autour du véhicule (tables, chaises, etc.) est assimilé à une activité de camping et n'est donc autorisé que dans les campings municipaux.

>> Ces dispositions concernent **les véhicules dont le gabarit dépasse 2m de hauteur et/ou 5 m de longueur.**

**MERCI DE BIEN PRENDRE EN  
CONSIDERATION CES INFORMATIONS.**

## Contacts utiles pour organiser votre séjour :

**Office du Tourisme :** 05 46 41 14 68  
www.larochelle-tourisme.com  
**Mairie de La Rochelle :** 05 46 51 51 51 - www.larochelle.fr  
**Parc relais Jean Moulin :** 05 46 44 20 02  
**Campings municipaux :** Port Neuf \*\*: 05 46 43 81 20  
Le Soleil \*\*: 05 46 44 42 53

**Bon séjour  
à La Rochelle !**

## Campings Municipaux



**Le Soleil \*\***  
ouvert du 19 juin  
au 16 sept. 2008

Avenue Michel Crépeau, quartier Les Minimés - Tél. : 05 46 44 42 53

A pied, rien n'est loin ! Les vieux quais qui racontent l'Histoire de La Rochelle, le Musée Maritime amarré dans le bassin des Chalutiers, le passeur électrique qui vous permet de traverser le chenal du Vieux Port, les commerces de la Ville en Bois... Tout est réuni pour votre séjour !



**Port-Neuf \*\***  
ouvert à l'année (\*)

Boulevard A. Rondeau, quartier Port-Neuf - Tél. : 05 46 43 81 20

Espace verdoyant de détente situé à 500m du bord de mer et à 2km du Centre-Ville et de la plage de Chef de Baie. Proximité de tous commerces. Borne eau et vidange.  
(\*) Fermeture exceptionnelle pour travaux du 25 mars au 5 avril 2008.

## Respectons l'environnement !

Deux points eau et vidange sont mis gratuitement à votre service à l'Esplanade des Parcs et sur l'avenue Michel Crépeau, en face du Camping Le Soleil.

Fermeture hivernale du 1<sup>er</sup> décembre au 15 mars.

